

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq

Le 30 janvier

Le conseil municipal de la commune de **SAINT BEAUZIRE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 24 janvier 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, GARCIA Christophe, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, POULY Chantale, PREMEL Quentin, VINCENT David.

Procurations : BRESSON Séverine à CHABRIER Michel
ALBISETTI Caroline à MONTESSINOS Rémi
GAYAT de WECKER Louis à ARNAUD David

Secrétaire de séance : PENAY Florence

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 Décembre 2024

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Demande de subvention : DETR 2025
- 2- Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom : rue du stade
- 3- Travaux d'éclairage public : rue du stade
- 4- Renouvellement du contrat d'assistance juridique 2025
- 5- Entretien des fossés : mise à jour du réseau
- 6- Création de poste au secrétariat de mairie
- 7- Emprunt pour la construction du restaurant scolaire
- 8- Questions diverses

– Demande de subvention : DETR 2025

Afin d'assurer au maximum l'indépendance énergétique du restaurant scolaire voire d'alimenter en électricité d'autres locaux communaux situés à proximité dans le cadre d'une autoconsommation collective, il est envisagé d'y installer 108 modules de panneaux solaires.

La société ELEKTRON nous a présenté un devis d'un montant de 43 500 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2025 pour un montant de 13 050 € soit 30% du montant HT de l'opération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom : rue du stade:

La tranchée commune en domaines public et privé est à la charge de Territoire d'Énergie 63.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel est à la charge de la commune, le montant s'élève à 13.000€ HT soit 15.600 € TTC.

Il y a lieu d'autoriser le maire à engager cette dépense.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Travaux d'éclairage public : rue du stade:

Afin de poursuivre la mise en conformité de l'éclairage public rue du Stade, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Territoire d'Énergie 63.

Le montant des travaux s'élève à 59 000.00 € HT soit 70 802.64 € TTC dont 35 402.64 € à la charge de la commune soit 60% de la dépense du montant HT plus 2.64 € d'écotaxe.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Renouvellement du contrat d'assistance juridique 2025:

Comme chaque année, il est proposé de renouveler le contrat annuel d'assistance juridique avec DMMJB Avocats pour un montant de 1 600€ HT pour l'année 2025. Ce montant est inchangé par rapport à 2024.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Entretien des fossés : mise à jour du réseau:

Le Syndicat Rive Droite de la Morge qui regroupe 22 communes demande de valider par une délibération le linéaire communal qui est de 41.278 ml (41km278).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Création de poste au secrétariat de mairie:

Suite au départ d'une fonctionnaire il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif contractuel pour besoin occasionnel à raison de 33 heures hebdomadaires, au secrétariat de mairie, au 17 février 2025 pour une durée de 6 mois.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Emprunt pour la construction du restaurant scolaire:

La municipalité a engagé un programme de travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser un prêt d'un montant de 800 000 €

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 14 janvier 2025, il est proposé de contracter un prêt auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 800.000 € sur une durée de 30 ans au taux du livret A (2.40% au 1^{er} février 2025) en vigueur plus 0.60%

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

A- Travaux rue des Dômes :

L'enrobé sera réalisé en septembre à cause des travaux sur la conduite de gaz au niveau de la Croix de l'Arbre rue des Dômes.

B- Travaux nouveau restaurant scolaire :

Monsieur DAUZAT Christian précise que les travaux ont commencé cette semaine. La plateforme est installée et les pieux sont programmés à partir du 10 février 2025

Les réunions de chantier sont prévues tous les mercredis à 15 H sur place, les élus intéressés peuvent participer à ces réunions.

Monsieur PREMEL Quentin: il y avait une commission restaurant scolaire et qu'il ne reçoit pas de convocation

Monsieur DAUZAT Christian : un "groupe de travail" avait été mis en place pour information et avis.

C- Affaires scolaires :

Monsieur PREMEL Quentin informe qu'il n'y a toujours pas de commission "Affaires scolaires" et que Madame FARGES Eliane s'était engagée à convoquer cette commission. Dernière réunion le 21-02-2022 et 11-12-2023 et aucune réunion en 2024.

Madame FARGE Eliane répond qu'elle ne voit pas la nécessité de faire des réunions car il n'y a que 3 personnes. Des réunions sont faites avec le corps enseignant et les parents d'élèves et qu'elles sont plus constructives.

Monsieur PREMEL Quentin informe que Madame GROSOS Géraldine a été admise au concours d'ATSEM et demande ce que la commune envisage.

Monsieur le Maire répond que la commune ne s'est pas engagée auprès de Madame GROSOS Géraldine pour un poste d'ATSEM; c'est elle qui s'est inscrite au concours, la commune ne lui a pas demandé et n'a pas été informée de son inscription.

Monsieur PREMEL Quentin : la compétence sur la commune et que Madame GROSOS a été ATSEM plusieurs années.

Monsieur DAUZAT Christian : Madame GROSOS Géraldine a été embauchée en tant qu'agent d'animation et non en tant qu'ATSEM.

Monsieur PREMEL Quentin : elle a été ATSEM plusieurs années

Monsieur le Maire répond qu'elle a fait fonction d'ATSEM

Monsieur PREMEL Quentin : les personnes qui n'ont pas le concours actuellement sont-elles ATSEM ?

Monsieur le Maire répond qu'elles font fonction d'ATSEM. Il faut faire la distinction entre le poste budgétaire et le poste de travail.

Monsieur PREMEL Quentin : j'aurais préféré en parler en commission mais vu que cette commission ne sert à rien !

En conseil municipal je trouve qu'on a quelqu'un qui fait beaucoup de reproches sur les différents postes qu'on lui supprime, se met en position de pouvoir en avoir un et maintenant on ne va pas lui donner. On fait encore quelque chose de compliquer !

Monsieur DAUZAT Christian : dans les choses compliquées sur les personnes en place, on doit donc licencier une personne pour laisser la place à Madame GROSOS ? c'est la solution que vous proposez ?

Monsieur PREMEL Quentin : non je propose que la personne qui a le poste c'est celle qui a le concours

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas parce que vous avez réussi à un concours que vous êtes forcément compétent

Monsieur PREMEL Quentin : le concours doit mieux juger de la compétence des gens qui l'ont que nous !

Madame FARGES Eliane : je ne suis pas de cet avis

Monsieur VINCENT David : il y a le savoir être aussi

Madame FARGES Eliane : l'avis du corps enseignant compte beaucoup, puisqu'elles les professeurs travaillent au contact du personnel municipal.

Monsieur PREMEL Quentin : il y a un concours qui doit mieux juger de la compétence, il est sûrement meilleur que toi et que moi pour en juger. Il y a des personnes qui l'ont et d'autres que ne l'ont pas

Monsieur DAUZAT Christian : on donne la priorité à quelqu'un qui a le concours d'ATSEM lors d'une embauche mais là ce n'est pas le cas puisqu'on a 1 ATSEM en place et 2 faisant fonctions d'ATSEM donc pour le moment il n'est pas question d'embaucher une ATSEM supplémentaire.

Monsieur PREMEL Quentin : On l'entend bien mais vous nous avez fait voter des contrats d'un an en remplacement donc je vais être un peu visionnaire donc à la prochaine rentrée scolaire les 12 mois seront passés. A ce moment-là, on n'aura plus de contractuelles car les 12 mois seront passés.

Monsieur ARNAUD David : ce sera un changement de poste, si demain Géraldine GROSOS fait une demande pour le poste d'ATSEM ce sera un changement de poste A-t-elle fait une demande pour ce poste ?

Mr PREMEL Quentin répond qu'il ne sait pas

Mr MEDYNSKA Jean Louis : s'il n'y a pas de demande, il n'y a pas de débat.

Monsieur MONTESSINOS Rémi : le conseil d'école émet des besoins et des désirs, d'accord mais la commission scolaire devrait se réunir pour débattre de ces dossiers

Monsieur MEDYNSKA Jean Louis demande s'il y a eu une demande de commissions des membres de la commission ? Personne n'a demandé de commission. On ne va pas faire des réunions pour rien

Monsieur ARNAUD David : il faut que Madame GROSOS Géraldine fasse une demande pour prétendre au poste et la commission pourra se réunir et décider.

Madame FARGES Eliane : NON la commission est consultative et pas décisionnaire.

Monsieur MEDYNSKA Jean Louis : la commission doit présenter ces projets au conseil municipal

Monsieur PREMEL Quentin : le vrai problème c'est que la commune est attaquée par un personnel qui dit qu'elle est maltraitée Vous avez lu le mémoire. Aujourd'hui elle est la seule de la commune qui a eu le fameux concours et elle ne va pas avoir le poste Je comprends bien que pour l'instant il y a du personnel en place mais au 1^{er} septembre 2025 on va faire comment ?

Si le conseil municipal pense que c'est très bien et qu'il n'y a pas de harcèlement pour cette personne. Je pensais que tout le monde savait qu'elle avait son concours ?

Monsieur VINCENT David : c'est quand même difficile de travailler après lorsqu'il y a un conflit, autant pour elle que pour la mairie, c'est incroyable quand même. On doit dire "amen" et embaucher cette personne c'est cela qu'on doit dire ?

Monsieur le Maire oui il y a souci

Monsieur le Maire : le conseil est souverain

Monsieur le Maire : il ne faut pas oublier qu'il y a 220 enfants à faire manger à midi et 80 élèves à surveiller en garderie. Pour nous l'objectif ce n'est pas de faire plaisir à l'un ou à l'autre parce qu'il a un concours. Notre objectif c'est d'être efficace et dans les règles. Cette personne a choisi d'aller devant le tribunal, c'est elle qui a choisi ce n'est pas nous.

Les tribunaux sont saisis et on va attendre leur décision. Après si elle a le concours d'ATSEM, elle est enregistrée au centre de gestion Elle peut proposer sa candidature dans toutes les mairies du Département; il y a certainement des postes, elle n'est pas obligatoirement attirée à St Beauzire, elle peut aller Chappes à Ennezat. Elle a déjà été reçu à Ennezat et Riom. Elle peut postuler c'est le système du centre de gestion.

Madame FARGES Eliane : et de toute façon je n'évoquerai jamais le cas de Géraldine GROSOS en commission scolaire dans la mesure où il y a une procédure en cours. Donc je n'ai rien à dire là-dessus.

Monsieur MONTESSINOS Rémi : il ne s'agit pas d'évoquer le cas particulier mais le cas de la charge de travail et le nombre de contractuels, de salariés.

Monsieur le Maire répond : ça fonctionne c'est l'objectif

Monsieur VINCENT David oui ça fonctionne, il peut y avoir des conflits entre certaines personnes

Monsieur MONTESSINOS Rémi : non ça ne fonctionne pas, en 2024 on a eu une série de conseils municipaux où il fallait rajouter des postes. Mais qui prend ces décisions, sur quelle base, sur quel chiffre. On est tous là à voter "oui on y va". Non ce n'est pas comme ça que ça marche la commission scolaire devrait faire un rapport sur l'état des effectifs dont on a besoin. C'est de la dictature.

Madame FARGES Eliane : Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. C'est en fonction des effectifs, de l'âge, de beaucoup de choses que l'on ajuste les effectifs.

Monsieur MONTESSINOS Rémi : on est tous là pour gérer la commune et son personnel d'où l'intérêt de ces commissions. Quentin a raison. Le travail de la commission n'est pas fait pour juger le personnel mais pour travailler sur les besoins, les effectifs.

Monsieur VINCENT David : oui je ne reviens pas là-dessus, je parle du cas de Madame GROSOS Moi

Monsieur PREMEL Quentin : ce qui s'est passé cette année, c'est simple au mois de septembre on nous fait voter un poste de 30 H et au mois de d'octobre on nous fait supprimer un poste de 30 h.

Monsieur le Maire : le plus souvent on supprime un poste de 24 h et on crée un poste de 30 h.

Calendrier :

- Vendredi 31 janvier 2025 à 11h00 : inauguration maison des jeunes et de l'emploi à Riom
- Lundi 3 février 2025 à 10h00 : Réunion au Biopôle (Maire)
- Mardi 4 février 2025 à 20h00 : réunion du Comité des Fêtes
- Mercredi 5 février 2025 à 18h00 : réunion des services communs à RLV
- Jeudi 6 février 2025 à 10h15 : réunion à la Préfecture (Maire)
- Lundi 10 février 2025 à 18h00 : conseil syndical du SBA à Chatel Guyon
- Mardi 11 février 2025 à 18h30 : Conseil communautaire à Mozac
- Jeudi 13 février 2025 à 18h00 : Commission mobilité à RLV
- Dimanche 16 février 2025 : Marche du Pot au Feu organisée par le Comité Fêtes
- Mardi 18 février 2025 à 18h00 : Assemblée générale de l'EPF/SMAF
- Vendredi 21 février 2025 9h à 12h : réunion budget avec le Trésor Public
- Jeudi 27 février 2025 à 20h30 : Conseil Municipal

Fin de séance : 21h30.

Le Maire,
Jean-Pierre HEBRARD

